

INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques majeurs connus sur la commune de Dietwiller ainsi que les mesures de sauvegarde pour y faire face.

Ce document, qui est un résumé du DICRIM, est conçu par le Maire, qui se base d'un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le Préfet.

Ce dossier est consultable en mairie.

Notre commune est soumise à :

3 risques naturels

- le risque sismique – zone 4 (sismicité moyenne)
- le risque inondation (débordement/rupture de digue)
- le risque mouvement de terrain (cavités souterraines hors mines/phénomène de retrait-gonflement d'argile, pour information).

1 risque technologique

- le risque transport de matières dangereuses (par route et voie ferrée).

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME ?

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

Que faire en cas de séisme ?

- À l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.



Après la 1^{re} secousse, se méfier des répliques

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

QUE FAIRE EN CAS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?

- Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.
- Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donnée par le Préfet ou le Maire.



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

Pendant la montée des eaux

- S'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- Boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- Éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- Respecter les consignes données par les autorités.
- Éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.



- Ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevés, lit de la rivière...).

- Se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Après la crue

- Aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques.

Le système actuellement en place à Dietwiller : en cas d'alerte, vous serez prévenu par la sirène située dans le clocher de l'église. Il s'agit du même son que celui de la sirène testée tous les premiers samedi du mois à 12 heures.

L'alerte pourra aussi être diffusée par haut-parleur installé sur certains des véhicules pompiers. Lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif de se confiner et de s'informer via la télévision sur la chaîne FRANCE 3 Alsace.



Prévoir une radio à piles dans le cas d'une coupure de courant.

Elles communiqueront les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter.

Lorsque tout risque sera écarté pour les populations, le signal de fin d'alerte est déclenché : information par haut-parleur.

Consignes générales

- Respecter les consignes données par les autorités.
- Écouter la radio (France Bleu : 102.6 MHz, Radio Dreyeckland : 104.6 MHz, Flor FM : 98.6 MHz).
- Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).



EN CAS DE DANGER, LE MAIRE PEUT FAIRE PROCÉDER À L'ÉVACUATION DE LA POPULATION MENACÉE, COMME SUIT :

Lieux de regroupements choisis (dont un extérieur en cas de séisme)

- Salle des fêtes de Dietwiller (1).
- En cas de séisme : place Allemans du Dropt (1).



(1)



(2)

Lieux d'hébergements choisis (possibilité de sanitaires, eau courante, chauffage...)

- Salle des fêtes de Dietwiller (1).
- École maternelle (2) et école primaire (3).



(3)



(4)

En cas d'inaccessibilité complète de ces sites, situés autour de la mairie, l'ancien terrain de foot situé entre la Valbonne et Schlierbach (4) pourra être utilisé comme lieu de regroupement.